

07 AOÛT 2020

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

ARRETE DU MAIRE

N°:

**OBJET : ARRETE DE CIRCULATION –TOUR DE FRANCE
CYCLISME.**

Réf : SGEEP : 20200308.121
XG/EM/BP

**LE MAIRE DE SAINT-LAURENT- DU-VAR,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 – R 411-8 et R 417-10,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'organisation du TOUR DE FRANCE, du samedi 29 août et dimanche 30 août 2020, il y a lieu de réglementer la circulation, et ce, afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

ARRETE :

Article premier : l'accès sur la RM 6098 depuis le carrefour Guynemer/Maïcon sera fermé à la circulation :

- le samedi 29 août 2020, de 8h00 à 18h30
- le dimanche 30 août 2020, de 8h00 à 14h30

Article deux : la RM 6098 en direction de Nice sera fermée à la circulation à hauteur de La bretelle pour rejoindre Cap 3000

- le samedi 29 août 2020 de 8h00 à 18h30
- le dimanche 30 août 2020, de 8h00 à 14h30

Article trois : la déviation de la RM 6098 se fera par le carrefour Guynemer

Article quatre : la déviation pour l'aéroport se fera de l'entrée de l'autoroute au rond-point Maïcon et indiquer vers la RM 6098 de Guynemer.

Article cinq La signalisation provisoire et en règle générale tout le matériel nécessaire à l'interdiction de stationner seront mis en place par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Article Six : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Commissariat de Saint Laurent du Var,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de la C.R.S.N°6,
- Cabinet du Maire,
- Métropole Nice Côte d'Azur – subdivision ouest/var,
- Métropole Nice Côte d'Azur – direction des transports
- Caserne des sapeurs-pompiers,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

FAIT A SAINT-LAURENT-DU-VAR, le 07 AOUT 2020

**Pour Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur
L'Adjointe déléguée
Danielle HEBERT**

